



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 216-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.334

Déposée le : 14.09.2022

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Les Verts (Dubler, Bern) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Utiliser l'eau de pluie comme eau d'usage

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'édicter des directives pour les nouvelles constructions afin de collecter l'eau de pluie pour l'utiliser comme eau d'usage, de façon à préserver les réserves d'eau potable ;
2. d'élaborer, pour les nouvelles constructions et les constructions existantes, un mécanisme incitatif pour l'utilisation de l'eau de pluie à des fins utilitaires et de veiller à ce que des incitations financières soient créées pour économiser l'eau potable.

Développement :

La sécheresse de cet été l'a montré plus nettement que jamais : dans le canton de Berne aussi, la pénurie d'eau est un sujet de préoccupation majeur. Face à la crise climatique qui progresse plus vite que prévu, des mesures d'adaptation doivent être prises le plus rapidement possible à tous les niveaux. Toilettes, machines à laver ou jardin : aujourd'hui, les ménages privés utilisent généralement de l'eau potable à tout va. Cette précieuse matière première peut être remplacée par de l'eau d'usage, laquelle peut être collectée dans des réservoirs d'eau de pluie. L'installation d'eau d'usage doit alors être séparée du circuit d'eau potable. Dans les nouvelles constructions, la charge de travail liée à l'installation d'un réservoir et d'un circuit parallèle est raisonnable compte tenu des problèmes qui se posent en cas de pénurie d'eau potable. Un mécanisme incitatif permettrait en outre d'atténuer la charge financière pour les maîtres d'ouvrage. Cette incitation supplémentaire à économiser l'eau pourrait par exemple consister en une petite taxe sur l'utilisation de l'eau potable, calculée en fonction du volume.

Destinataire
– Grand Conseil